

NEGOCIATION PARITAIRE AGIRC-ARRCO DU 22 JUILLET 2020

L'U2P est satisfaite de l'accord visant à rééquilibrer le régime

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 21.07.22

Paris, 26 juillet 2021

Contacts presse

Jean-Côme Delerue
01 47 63 31 31
06 77 64 40 78
jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto
01 47 63 31 31
06 73 19 57 64
odassetto@u2p-france.fr

PAGE 1 SUR 1

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le déficit du régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO pour 2020 est estimé à plus de 6 milliards d'euros. Il est même envisagé à hauteur de 15 milliards sur les années 2020 à 2022.

Cette situation met à mal le niveau des réserves du régime de sorte que la nécessité de disposer de réserves équivalant à 6 mois de prestations, n'est plus garantie.

Dans ce contexte l'U2P considère qu'il fallait écarter la piste d'une augmentation de l'effort contributif des actifs qui ont déjà pâti de la pandémie, et partage les dispositions de l'accord issues de la négociation paritaire du 22 juillet.

La meilleure réponse au risque d'aggravation du déficit consiste en effet à appliquer une sous-indexation des pensions de retraite de -0,5% et de l'assortir d'une suppression en 2021 et 2022 de la réduction (de 2%) de la dotation d'action sociale.

Cette solution permettra à la fois de limiter l'impact sur le niveau des pensions des retraités compte tenu d'un taux d'inflation prévu de 1,4%, et d'assurer le maintien du volume d'aides proposées aux assurés qui en ont besoin.

Ainsi, l'U2P sera signataire de l'avenant à l'accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO du 10 mai 2019, qui sera prochainement adressé aux partenaires sociaux.

Corine Postel, Chef de file de l'U2P dans cette négociation, ajoute : « *Les partenaires sociaux ont fait preuve de responsabilité en se donnant les moyens d'assurer la pérennité du régime de retraite complémentaire.* »